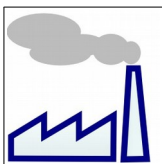


« L'école de la confiance » : 5 minutes pour comprendre ce qu'elle signifie pour vos enfants...



1. Les écoles primaires, à taille humaine et rassurantes, deviendront des Établissements Publics des Savoirs

Principaux :

Ces « écoles du socle » réuniront en 1 seul établissement un collège et plusieurs écoles, regroupement décidé sans consultation des enseignants ni parents .

Le projet de loi programme donc la disparition des directeurs d'écoles, remplacés par un adjoint (au collège de secteur) en charges de plusieurs écoles.

→ Vous, parents, ne pourrez plus rencontrer le directeur facilement, ceux-ci ne pourront plus vous appeler pour les urgences, gérer les entrées et sorties pour rendez-vous médicaux...



2. La carte scolaire n'existera plus :

Le projet de loi fait disparaître du Code de l'Éducation l'obligation pour l'État d'accueillir les enfants « au plus près de leur domicile ».

→ Vos enfants ne seront plus systématiquement scolarisés dans l'école de quartier mais dans l'établissement où il y aura de la place, sans recours possible.



3. Les villes devront financer davantage d'écoles privées, au détriment du service public.

Le projet de loi annonce une scolarisation obligatoire dès 3 ans, devant donc dorénavant financer les maternelles privées.

→ Il est à craindre que le budget des écoles publiques soit impacté...

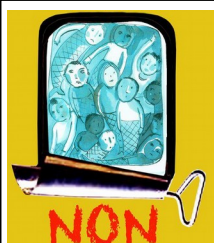


4. Les enseignants seront de plus en plus recrutés sans formation !

Aujourd'hui, les enseignants de vos enfants sont recrutés à BAC+5 et titulaires d'un concours.

Le projet de loi crée un dispositif de recrutement d'étudiants (dès la 2ème année de Licence) à qui seront confiées des missions d'enseignement en responsabilité de classe.

→ Par le biais de ce recrutement « à bas coût », vos enfants se verront confiés à des étudiants pas encore formés au métier de l'enseignement.



5. Des effectifs aggravés, des conditions d'apprentissage inadmissibles !

Les effectifs de certaines classes, dans certaines écoles augmentent considérablement.

Ce projet de loi vise à supprimer encore 2650 postes alors que le nombre d'élèves continue d'augmenter.

A ça, l'inclusion des élèves en situation de handicap est mise à mal par des moyens (financiers et d'accompagnement) inexistantes par moments, trop faibles ailleurs...

→ Vos enfants se verront accueillis dans des classes surchargées où il deviendra de plus en plus difficile d'adapter les apprentissages à leurs spécificités d'enfants tous différents.

→ S'il est particulièrement intéressant de travailler dans de petits effectifs, comme il va être généralisé dans tous les CP et CE1 de REP et REP+, l'expression 'déshabiller Paul pour habiller Jacques' prend ici tout son sens !